

L'O's

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 707 - Février 2020 - 56^{ème} année - 1,50 €



Union Locale CGT-FO
de Saint-Nazaire

10 mars 2020

Salle de l'Alvéole à Saint-Nazaire



ABONNEZ-VOUS !
(Bulletin d'abonnement P.3)

EPMS MINDIN

INTERVIEW

Le secrétaire FO du CHSCT assigné à comparaître devant le TGI

● Interview de Yann le Fol, secrétaire général du Groupement départemental FO Santé et secrétaire FO des établissements de Saint-Brévin, et de Laurent Narzic, secrétaire FO du CHSCT de l'EPMS Le Littoral

Quelle est la situation de l'EPMS Le Littoral de Mindin (Saint-Brévin) ?

Laurent Narzic - Fin 2010, FO a interpellé l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil départemental (CD) sur les dérives budgétaires qui ont conduit, en 2013, au départ en retraite précipité du directeur général de l'époque. Par sa gestion budgétaire douteuse, ce dernier avait généré un déficit énorme. Depuis, l'EPMS Le littoral a connu une succession de directeurs : des directeurs par intérim, un cabinet de gestion privé à plusieurs milliers d'euros/mois... Pour Force Ouvrière, il est inacceptable que cette situation que nous avons dénoncée, aggravée par l'inertie des tarificateurs (ARS et CD), se répercute les agents et les résidents, dont les acquis sociaux ou les prestations de prise en charge sont rognés.

Yann Le Fol - En 2016, deux structures extérieures (MAS Opaline de Savenay et FAM de Bouvron) sont transférées sur l'ESAT de la Soubretière de Savenay. Une direction commune est mise en place avec 5 établissements, dont les établissements de Mindin et l'ESAT de la Soubretière. La directrice, Mme Gilles-Garaud, qui avait effectué un mois d'intérim en 2013, met alors en place un Plan de Retour à l'Équilibre et de Modernisation (PREM), avec signature tripartite (direction, ARS et Conseil départemental). Dès son arrivée, elle s'est confiée à un cadre sur son objectif de mettre un genou à terre à Force Ouvrière.

Quelles sont les premières mesures issues de ce PREM ?

Laurent Narzic - Malgré l'opposition de Force Ouvrière, qui dénonce une dégradation des conditions de travail des agents et de prise en charge

pour les résidents accueillis, sont supprimés : 4,5 postes sur le pool de remplacement, un poste cadre de nuit avec mise en place d'astreintes pour les cadres, 19 RTT pour les agents contractuels. Les agents en CDD se voient signifier une fin de contrat au bout de trois ans, etc.

Yann Le Fol - Très rapidement, un mouvement social est déclenché, très suivi par les agents. Il durera 18 mois et permettra d'éviter la mise en place de nouvelles mesures prévues par la direction, notamment la mise en œuvre d'un week-end de travail avec amplitude de 12h ou la modification du protocole d'accord sur les 35h avec perte de RTT pour les agents titulaires, etc.

Comment ont réagi les tarificateurs ?

Laurent Narzic - L'ARS et le Conseil départemental, pourtant avertis de cette situation, n'ont pas jugé utile d'intervenir afin d'apaiser le conflit. Bien au contraire, ils ont confirmé la directrice générale dans ses fonctions et ses missions. Celle-ci a donc poursuivi sa feuille de route avec de nouvelles mesures rétrogrades, parmi lesquelles des nouvelles suppressions de postes (coordonnateurs et infirmiers de nuit) ou le lancement du projet de délocalisation des établissements de Mindin sans concertation.

En quoi consiste ce projet de délocalisation ?

Yann Le Fol - La délocalisation prévoit d'éclater nos établissements sur trois zones géographiques (sud de Nantes, Carène, sud Loire), avec une réduction de 30% des

capacités d'hébergement. La volonté est également d'affaiblir le syndicat FO, majoritaire sur les trois établissements concernés.

Comment le syndicat a-t-il réagi ?

Laurent Narzic - Face à cette dangereuse dégradation, le syndicat



FO a engagé différentes procédures en plus d'un mouvement social enclenché dans l'action commune avec la CGT. De nombreux débrayages ont été effectués entre 2017 et 2020, avec plusieurs coups d'éclat et une interpellation des élus locaux... Un recours au Tribunal Administratif a par ailleurs été engagé, concernant le non-respect de la réglementation sur les congés d'été. Il est toujours en cours. Plus récemment, en janvier 2020, nous

avons effectué un signalement auprès de la Procureure de la République de Saint-Nazaire pour mise en danger des professionnels de nuit, des infirmières d'astreinte et des résidents, suite à la suppression des postes des infirmières de nuit. Nous en attendons le retour. Une expertise, dont la délibération a été votée en CHSCT le 22 janvier dernier, démontre l'ampleur des difficultés engendrées par la dégradation des conditions de travail. En dépit de nos alertes, la direction est dans le déni. Les indicateurs sociaux relevés entre 2015 et 2018 (les 2 seuls bilans sociaux depuis l'arrivée de Mme Gilles-Garaud) ont explosé, avec une recrudescence jusqu'en 2020 de : +182% pour les accidents du travail, +52% pour les maladies de longue durée, longues maladies et graves maladies, +177% pour les maladies professionnelles, +19% pour les maladies ordinaires, des Fiches d'événements indésirables liées à de la violence, des dysfonctionnements institutionnels, des horaires dégradés, des sous-effectifs... dix droits d'alerte déposés en 3 ans, des témoignages écrits décrivant la dégradation des conditions de travail, des situations de burn-out reconnues par la médecine du travail, etc.

Yann Le Fol - C'est dans ce contexte que, le 29 janvier dernier, la directrice générale faisait son départ en retraite et présentait ses vœux. La salle était quasiment vide (15 personnes tout au plus, dont des collègues directrices à elle, mais aucun agent de l'hébergement). L'intersyndicale FO et CGT, qui avait organisé simultanément une Assemblée Générale et un débrayage, a envahi

la salle à plus de 100 manifestants. La directrice générale a refusé que les représentants du personnel puissent s'exprimer sur l'actualité et les années passées. Les manifestants présents l'ont donc empêché de poursuivre ses vœux. Elle en porte seule la responsabilité. Son attitude, qui mélange l'absence de dialogue, le chantage sur un dossier individuel d'un agent du 44, voire même des menaces à mon encontre résumant bien ses trois années de présence sur l'établissement.

Laurent Narzic - Deux jours plus tard, en ma qualité de secrétaire FO du CHSCT de l'EPMS Le Littoral, je recevais une assignation à comparaître devant le Tribunal de Grande Instance de Saint-Nazaire le 3 mars prochain à 10h. L'établissement a pour objectif de demander l'annulation de l'expertise pour risque grave, votée le 22 janvier 2020, au prétexte que celle-ci ne serait pas objective, mais seulement l'aboutissement d'une relation conflictuelle entre la directrice générale et certains représentants syndicaux. Il nous reviendra au contraire de démontrer au tribunal le risque lié au mal-être des agents, qui nous accompagneront dans la procédure.

L'Union départementale appelle les militants FO à se rassembler le 3 mars à 10 h devant le TGI (sous réserve de modification de la date, au vu du contre-mémoire en défense de la direction de l'Établissement)

Hospitaliers de Saint-Nazaire

L'assemblée générale s'est tenue le 7 février



Une cinquantaine d'agents étaient présents sous la présidence de Jean-Jacques Péaud, secrétaire du régional FO Santé. Le camarade a ouvert le congrès en faisant un point sur la situation générale et plus particulièrement celle des hôpitaux.

S'en est suivi le rapport d'activité dans lequel a été fait un rappel sur les différents mouvements que nous avons accompagnés et suivis durant l'année 2019.

Nous avons ensuite échangé sur la situation des manipulateurs radio et sur notre engagement dans la mobilisation pour le retrait du projet



de contre-réforme des retraites. Fabien Paris, infirmier aux urgences, est ensuite intervenu pour rappeler le contexte local et national des urgences.

Yann Cajelot a rappelé pour sa part l'importance de la clarté de nos revendications, qui permet aux agents de nous faire confiance. Cela est essentiel en terme de syndicalisation. Le syndicat se félicite du retour du camarade Clair Guillet au sein du bureau.

Caroline Parent nous a fait un bilan trésorerie qui a été validé et pour lequel le quitus a été donné.

Le conseil syndical a été élu ainsi que le bureau :

Secrétaire : Gaël Leturque
Secrétaires adjoints : Yann Cajelot, Clair Guillet
Trésorier : Caroline Parent
Trésorier adjoint : Solenn George
Archiviste : J.-Michel Bernard
Membres du bureau : Sophie Rigaudreau, Franck Sculo

Michel Le Roch, secrétaire général de l'UD FO44, a conclu l'assemblée générale avec un point sur les conséquences néfastes pour les personnels hospitaliers de la « réforme » des retraites. ■

Le personnel des cuisines

de la cité sanitaire

en grève depuis le 22 janvier



Le personnel des cuisines de la cité sanitaire, soutenu par le syndicat Force-Ouvrière, en grève depuis le 22 janvier 2020, a décidé d'un débrayage ce 10 février de 9h30 à 10h30.

En effet, après avoir rencontré la direction dans le cadre de la grève du 22 janvier 2020, les personnels avaient fait le choix de maintenir la grève malgré les réponses apportées par la direction.

Le personnel est à bout. Les conditions de travail sont plus que difficiles : il manque de moyens matériels et humains. Ils ont donc décidé de marquer les choses et faire

entendre leur mécontentement par cette action gréviste.

Ce débrayage aura eu pour impact un retard dans la distribution des repas mais c'est un moindre mal par rapport à un arrêt total de la production.

Le personnel a de nouveau rencontré la direction afin de mettre en place certaines mesures immédiatement pour répondre aux revendications des agents, d'autres échanges sont prévus rapidement. ■

Gaël Leturque, Secrétaire du syndicat FO des hospitaliers de Saint-Nazaire



À nouveau sur la galère des bouchons

LE TEMPS moyen quotidien de déplacement dans la métropole est aujourd'hui de 67 minutes et celui-ci ne cesse d'augmenter. Le pont de Cheviré mis en circulation en 1991 avec une prévision de 40000 véhicules par jour dépasse les 100000 véhicules aujourd'hui. Au cours des 10 dernières années, l'agglomération nantaise a absorbé une population correspondant à celle de la ville de Saint-Nazaire (70000 habitants), et les prévisions portent sur une augmentation de 9000 habitants de plus chaque année d'ici 2030.

Face à cette augmentation, l'Union départementale Force-Ouvrière de Loire-Atlantique revendique depuis plusieurs années la construction de nouvelles infrastructures facilitant en particulier le franchissement de la Loire, permettant ainsi de fluidifier le trafic et de réduire le temps de trajet des salariés dans l'agglomération.

En septembre 2017, la construction d'un nouvel ouvrage (pont ou tunnel) était envisagée, mais pour diverses raisons, la décision de construire un tel ouvrage est hélas depuis sans cesse repoussée. À l'occasion des élections municipales, l'Union départementale FO de Loire-Atlantique rappelle, que conformément à ses traditions d'indépendance, elle ne donnera aucune consigne de vote.

Elle s'adresse cependant solennellement aux candidats aux élections municipales pour que des

mesures soient prises très rapidement, sans quoi la circulation deviendra apocalyptique d'ici peu.

Au-delà du doublement du pont Anne de Bretagne et des aménagements en cours autour du périphérique, l'Union départementale considère que la construction de nouvelles infrastructures facilitant le franchissement de la Loire est urgente pour l'agglomération nantaise. Rappelons qu'une réalisation nécessite 15 à 20 ans d'études, de procédures et de travaux.

Parallèlement, et au-delà du «nouveau plan de déplacements urbains» valable jusqu'en 2027, le développement des transports en commun est également d'une impérieuse nécessité, en particulier pour les zones urbaines démunies de transports en commun rapides comme au sud-ouest de l'agglomération et vers la zone aéroportuaire.

L'Union départementale FO rejette par contre les propositions faites par certaines associations de décaler les horaires de travail des salariés en soirée afin de fluidifier le trafic. Loin d'être un progrès, un tel dispositif conduirait à détériorer les conditions de travail et de vie des salariés.

Nantes, le 10 février 2020



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Macron et Philippe isolés

Plus de deux mois après le déclenchement de la grève interprofessionnelle pour le retrait de la « réforme » des retraites, la résistance et la détermination des salariés restent totalement intactes. Plus de 60 % des français et parmi eux une grande majorité de salariés, réclament avec nous le retrait du projet de loi. La classe ouvrière n'est pas seule à revendiquer l'abandon de cette contre-réforme. Vendredi dernier (6 février), le Conseil National des barreaux a décidé de la poursuite de la grève des avocats et les experts comptables sont «vent debout» contre un système qui conduirait à «cotiser plus pour gagner moins». Selon les calculs de la Cavc (Caisse d'assurance vieillesse des experts comptables et commissaires aux comptes), le montant des pensions des experts comptables diminuerait de 74 % avec le passage au régime universel.

Rappelons que le Conseil d'État, composé de hauts fonctionnaires, a rendu un avis négatif sur le projet de loi en estimant qu'il cachait la vérité tant sur le financement que sur le montant futur des retraites. Macron et Philippe sont donc de plus en plus isolés. Ils sont désavoués par le Conseil d'État et perdent régulièrement des appuis dans leur propre camp. Les sondages annoncent même une déroute à l'occasion des prochaines élections municipales. Et pourtant ils poursuivent et s'acharnent à vouloir présenter leur projet de loi rejetée dans tout le pays. Dans la continuité de l'escalade répressive des derniers mois, en particulier contre les «gilets jaunes», le Premier ministre menace régulièrement d'un recours à la «force pour ramener l'ordre» et imposer ainsi sa «réforme».

Depuis le 5 décembre, nombreux sont les syndicalistes et les

manifestants qui ont été victimes de la répression. Arrestations policières musclées, gardes à vue, condamnations devant les tribunaux, mutilations, etc. : tout est bon pour intimider et tenter de briser la volonté de résistance actuelle. Un cran supplémentaire a été franchi ces derniers jours contre les enseignants et les lycéens, qui ne veulent tout simplement pas de la «réforme» du Bac et des épreuves communes de contrôle continu. Le ministre de l'Éducation Nationale de son côté veut imposer à tout prix et par la force si nécessaire la tenue de la session «E3C». En tenue de combat, les forces de l'ordre pourchassent, gazent et matraquent les lycéens, comme au lycée Guist'hau à Nantes la semaine dernière. Et les recteurs ont reçu des consignes d'agir avec la plus grande fermeté : sanctions disciplinaires à l'égard des professeurs avec menaces de recours au code pénal, des 0/20 aux élèves récalcitrants. Des lycéens ont été obligés de composer sous présence policière. Visiblement, ils perdent leur sang froid !

La colère gronde. Mais, au risque de tout perdre, Macron et Philippe poursuivent dans la même direction. A travers cette attitude autoritaire et méprisante, c'est bien la démocratie qui est menacée, c'est-à-dire la reconnaissance du droit de tous de s'organiser librement pour défendre ses intérêts.

Dans cette situation explosive, l'action commune «pour le retrait» tient bon. Le 20 février, nous appelons à nouveau à la grève et à manifester sur cette base.

Au niveau national, la CFDT et ses satellites font le «sale boulot». Dans le secteur hospitalier, cette organisation a même réussi le tour de force d'entraîner dans son sillage l'ensemble des organisations

syndicales et divers collectifs, à l'exception de Force Ouvrière, dans un appel national à se mobiliser pour «défendre» l'hôpital public le 14 février. La plate-forme revendicative de cet appel est un soutien à peine voilé au gouvernement : aucune référence à l'exigence du retrait du projet de loi sur les retraites et du maintien de la catégorie active, demande d'une bonne application de l'enveloppe fermée dédiée à l'hôpital (ONDAM) qui étrangle les hôpitaux.

À contrario, les syndicats de la RATP (UNSA, SUD, FO et Solidaires) appellent à se mettre en grève le lundi 17 février pour le retrait du projet de loi (journée morte), jour de présentation en première lecture à l'Assemblée Nationale du projet de loi de la réforme des retraites. La fédération FO des cheminots et les fédérations FO / CGT / SUD et CGC de la sécurité sociale ont décidé de rejoindre l'appel «RATP». Ils ont raison ! Nous soutenons pleinement cet appel à la grève de la RATP. Les agents de la RATP avec leurs syndicats ont été à la pointe pour le retrait depuis le 5 décembre et ils montrent à nouveau le chemin à emprunter, celui de la grève.

Lundi 17 février 2020
Jour de la présentation du projet de loi à l'Assemblée Nationale

Rassemblement à NANTES, à 12h00 devant la CARST (place de Bretagne)

Avec les agents de la Carst et de la Sécurité sociale en grève

Les militants de tous les secteurs sont invités à participer à ce rassemblement

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org



LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE UNION DÉPARTEMENTALE



ACTUALITÉS - FO44 - PHATIQUE - DOSSIERS - LIENS UTILES - NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 56^{ème} année

CPPAP : 0521.5.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'État, 44200 Nantes

Tél. 02 28 44 19 00 - Fax 02 40 35 49 46 - Site Internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr

E-m@il L'Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-mail UD-FO : udfo44@force-ouvriers.fr

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2020

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure

Trésorier

M@il / Tél.

Reçu

OUI

NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom

Adresse

M@il / Tél.

Reçu

OUI

NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste -

2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de «L'Ouest Syndicaliste»

La résistance ancrée en Loire-Atlantique

La mobilisation depuis le 5 décembre dernier pour le retrait du projet Macron sur les retraites est bien sûr marquée par les 50 jours consécutifs de grève des agents de la RATP et de la SNCF, mais également par des éléments de reconduction de la grève dans de nombreux secteurs et la volonté affichée par les salariés de s'organiser en assemblées générales, voire en comités de grève, sur leurs lieux de travail. Ce mouvement inédit, qui entre en résonance avec le mouvement des Gilets jaunes surgi le 17 novembre 2018, est un nouvel éclat du mouvement en profondeur de colère qui existe dans ce pays contre la politique du gouvernement Macron/Philippe. Ce dernier, de plus en plus isolé et fébrile, engage une politique répressive qui ne contribue qu'à accentuer la crise. Dans ce contexte, rien n'est joué. En avant, pour gagner le retrait !



3 500 à Nantes,
1 500 à Saint-Nazaire
le 6 février

Communiqué des organisations syndicales de Loire-Atlantique FO, CGT, FSU et Solidaires

Halte à la répression !



DEPUIS le 5 décembre dernier, les salariés, chômeurs, retraités et jeunes sont mobilisés et en grève contre un projet qui conduirait, s'il était adopté, à repousser l'âge de départ à la retraite, à baisser les pensions et à ouvrir la porte aux retraites par capitalisation. Aujourd'hui encore, plus de 60% des français et parmi eux une grande majorité de salariés, réclament avec nous le retrait du projet de loi. Macron et Philippe sont donc de plus en plus isolés. Ils sont même désavoués par le Conseil d'État. Et pourtant ils poursuivent dans la même direction. Ce gouvernement ne voit rien et n'entend rien. Dans la continuité de l'escalade répressive des derniers mois, en particulier contre les « gilets jaunes », le 1^{er} ministre menace même d'un recours à la « force pour ramener l'ordre ». Depuis le 5 décembre, nombreux sont les syndicalistes et les manifestants qui ont été victimes de la répression. Arrestations policières musclées, gardes à vue, condamnations devant les tribunaux, mutilations, etc. : tout est bon pour intimider et tenter de briser la volonté de résistance actuelle. Le gouvernement tente de criminaliser l'action syndicale.

(...) Un cran supplémentaire a été franchi ces derniers jours contre les enseignants et les lycéens, qui ne veulent tout simplement pas de la « réforme » du Bac et des épreuves communes de contrôle continu. Jean-Michel Blanquer, de son côté, veut imposer à tout prix et par la force si nécessaire la tenue de la session « E3C ».

Ainsi, depuis une semaine devant les lycées, la répression fait rage. En tenue de combat, les forces de l'ordre pourchassent, gazent et matraquent les lycéens, comme au lycée Guist'haù à Nantes la semaine dernière. Comme à l'occasion du décès tragique de Steve Maia Caniço, fin juin dernier, les représentants de l'État et de la police nationale dans le département rejettent la responsabilité des coups de matraque et des lacrymogènes sur d'autres.

Et les recteurs ont reçu des consignes d'agir avec la plus grande fermeté : sanctions disciplinaires à l'égard des professeurs avec menaces de recours au code pénal, des 0/20 aux élèves récalcitrants, etc. Quatre lycéens du lycée Ravel à Paris ont même passé la nuit en garde à vue et trois d'entre eux ont été déférés au Tribunal de Grande Instance. À Rennes, au lycée Victor et Hélène Bash, des lycéens ont été obligés de composer sous présence policière.

C'est inacceptable ! Les Unions départementales FO, CGT, FSU et Solidaires de Loire-Atlantique exigent que cesse cette répression tous azimuts. À travers cette attitude autoritaire et méprisante, c'est bien la démocratie qui est menacée, c'est-à-dire la reconnaissance du droit de tous de s'organiser librement pour défendre ses intérêts.»

Nantes, le 6 février 2020

Carsat Pays de la Loire

La grève reconduite à l'appel de FO et CGT



Rassemblement devant le Carsat de Nantes le jeudi 6 février à l'appel de FO et CGT

UNE assemblée générale des agents s'est tenue le mardi 4 février dernier et a réuni de 70 à 80 agents : cela ne s'était pas vu depuis le début du mouvement contre la réforme des retraites.

Le travail d'information continue auprès des salariés, tant sur les dangers de cette contre-réforme que sur la suppression des Carsat, programmée dans le projet. Et cela paie, car les salariés de la Carsat sont concernés à double titre : en tant qu'assuré social et au niveau de la sauvegarde de leur emploi.

L'Assemblée générale du 4 février a décidé de suivre l'appel de l'interfédérale des Organismes sociaux appelant à une journée

« Carsat morte » le 6 février, jour de mobilisation nationale contre la réforme des retraites. Elle a également voté à l'unanimité la reconduction de la grève jusqu'au 11 février.

Le jeudi 6 février, un piquet de grève a rassemblé de 20 à 30 agents devant l'entrée du personnel et devant l'accueil des assurés, et un tract d'information a été distribué. L'après-midi, une soixantaine d'agents ont rejoint la manifestation de Nantes.

242 agents ont fait grève le 6 février, soit 30,33% de l'effectif. Mais, par ailleurs, 176 personnes étaient également en absence régulière (maladie/congé). De nombreux services étaient donc fermés, dont l'accueil au public.

Loin de s'essouffler, le mouvement de lutte contre la réforme des retraites a pris un nouvel essor au sein de la Carsat des Pays de Loire, prouvant par là même la détermination des agents. Nous ne nous arrêterons pas là, nous irons jusqu'au retrait de la réforme inacceptable de Macron/Philippe car nous n'avons pas le choix : il faut sauver la Sécurité sociale de 1945 et il faut sauver nos emplois. Nous ne pouvons pas abandonner ce que nos aînés ont gagné par une lutte de classe acharnée. Renoncer, c'est le retour direct au 19^{ème} siècle.

Éric Pelard
Délégué syndical Force Ouvrière
Carsat Pays de Loire

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Le pillage programmé de l'AGIRC-ARRCO

À ENTENDRE le gouvernement, le système « universel » de retraites par points serait mis en place en 2022 pour la génération née en 2004.

En réalité, c'est dès le 1^{er} décembre 2020 - autant dire demain - que serait créée la Caisse nationale de régime universel et nommé son Directeur général. À partir de cette date, « à titre de préfiguration du régime universel », les différents régimes de retraites seraient placés sous la tutelle de ce Directeur général, ayant pour mission de veiller à ce que les mesures prises soient conformes à la trajectoire financière décidée par le

gouvernement. Or, à partir de 2025, les assurés nés après 1975 ne cotiseront qu'à la Caisse nationale de retraite universelle, tandis que ceux nés avant 1975 continueront à acquies des droits des caisses complémentaires. Par ailleurs, les assurés dont les revenus sont supérieurs à 120 000 € par an ne cotiseront plus à partir de 2025 à l'AGIRC-ARRCO. Cela représente une perte de 3,7 milliards € chaque année.

Les caisses complémentaires devront donc continuer à payer les prestations dues, y compris celles correspondant à de très hauts revenus pour l'AGIRC,

mais avec des recettes qui auront chuté brutalement.

La boucle est bouclée, puisque l'on apprend qu'un amendement a été adopté samedi par les députés de la commission spéciale retraites, permettant aux régimes de retraite complémentaire de puiser dans leurs réserves dans des conditions fixées par ordonnance, afin de payer les prestations dues en l'absence des recettes équivalentes, du fait de la transition dans le nouveau régime. C'est du pillage !

Décidément, un seul mot d'ordre : RETRAIT !

20 Février 2020 Grève et manifestations

- à Nantes, au Miroir d'Eau
- à Saint-Nazaire, devant la gare



Ni retraite par points, ni « E3C » !

IL FAUT ARRÊTER LE MASSACRE. Depuis le 20 janvier dernier, pas une journée ne se passe sans que le désastre des « épreuves communes de contrôle continu » (E3C) ne soit mentionné dans la presse. Dans le département, à Blain comme à Pornic ou dans plusieurs lycées de Nantes (Camus, Clémenceau, Guist'hau, Livet, Mandela...), la mobilisation des enseignants et des lycéens a permis d'obtenir le report ou l'annulation des E3C. Dans les faits, il n'est pas un seul lycée dans lequel les E3C se sont déroulées sereinement, avec l'adhésion des enseignants. Dans la plupart des cas, 75 % des professeurs chargés de surveillance se sont mis en grève, tandis que d'autres les ont suivis en soutien. Il a donc été parfois fait appel à des personnes extérieures à l'établissement pour surveiller les élèves, sinon aux assistants d'éducation, personnels administratifs ou territoriaux, au mépris de leurs missions statutaires. Dans le même temps, les

personnels de direction sont eux-mêmes sous tension, entre le marteau et l'enclume. La réalité, c'est que les enseignants refusent de livrer leurs élèves au « grand n'importe quoi » du bac Blanquer, qui constitue une rupture fondamentale de l'égalité républicaine. Les lycéens refusent quant à eux d'être une « génération cobaye ». Face à cette résistance, le gouvernement accentue le chaos par la répression : gazage, matraquage, gardes à vue, sanctions ou menaces de sanction, zéros d'office aux élèves soupçonnés d'organiser des blocages, etc. Ne nous y trompons pas : le désastre des E3C ne concerne pas seulement les enseignants qui, au demeurant, ont raison de défendre, avec le syndicat FO des lycées et collèges, leurs statuts particuliers, indéfectiblement liés à l'École de la République. Outre le fait que les élèves souffrent de la situation (recrudescence des crises d'angoisse, pleurs, malaises

dans les établissements), il nous revient de comprendre que la casse du baccalauréat fait partie intégrante du projet de société ubérisée de Macron, au même titre que la contre-réforme des retraites et celle de l'assurance chômage. En revendiquant l'abandon des E3C et de la « réforme » du lycée, en exigeant le retour à des épreuves terminales, anonymes et nationales du baccalauréat, premier grade universitaire, Force Ouvrière défend là encore les intérêts matériels et moraux propres à l'ensemble des salariés : il s'agit de défendre nos qualifications contre les « blocs de compétences », c'est-à-dire une notion juridique à dimension collective contre l'individualisation et l'arbitraire patronal. En mettant tout en œuvre pour faire échouer les E3C, les militants Force Ouvrière sont ainsi pleinement engagés dans le combat pour l'augmentation des salaires, ceux d'aujourd'hui et ceux de demain.



DSDEN 44
150 militants réunis le 29 janvier

● Intervention d'Hélène Macon - Secrétaire départementale du SNFOLC 44

Merci à tous les collègues présents à ce rassemblement en pleine bagarre historique contre le projet Macron sur les retraites. Nous sommes réunis ici pour condamner les suppressions de postes annoncées pour la rentrée prochaine, particulièrement dans les lycées : 12 à 13 postes supprimés à Jean Perrin ; 200 heures à Livet, soit environ 10 postes ; 2 postes en moins au lycée de Guérande, 4 à Blain, 1 à Clisson (...). Nous n'acceptons pas non plus les épreuves communes de contrôle

continu, les E3C, qui remplacent le baccalauréat avec épreuves terminales, anonymes, vrai diplôme national et premier grade universitaire. Les E3C conduisent à une désorganisation elle-aussi historique, avec un épuisement professionnel sans précédent des collègues, mais aussi des élèves. Elles plongent les familles dans une inquiétude profonde. Nul ne peut accepter leur mise en place à marche forcée ! Il y a le feu dans la plupart des lycées et les soi-disant

épreuves sont annulées, reportées ou se passent difficilement grâce à la mobilisation des 99,9 %, de tous ceux qui n'acceptent pas. (...) Et à cela, les seules réponses sont les menaces et la répression : gardes à vue, sanctions disciplinaires, lacrymos ! Nous les condamnons et nous soutenons les collègues et, déjà, quelques bruits de couloir indiquent que le ministère commencerait à reconnaître les difficultés (...). Dans ces conditions, restons unis, déterminés et mobilisés pour gagner !»

Lettre ouverte des personnels du lycée Clémenceau



Depuis le 20 janvier ont commencé à se dérouler dans les lycées les « épreuves communes de contrôle continu » (E3C), dans le chaos et la violence. Ces conditions indignes ne sont que la conséquence de l'entêtement d'un ministre qui tente d'imposer à marche forcée et sans l'avoir réellement préparée, une réforme largement rejetée par les professeurs, les élèves, les parents, les chefs d'établissements, les universitaires... Les très nombreux opposants à cette réforme du baccalauréat dénoncent sans relâche depuis des mois la façon dont elle contrevient au principe d'égalité républicaine, tout en soulignant les nuisances pédagogiques qu'elle entraîne.

Comment un élève peut-il apprendre sereinement en subissant en permanence un contrôle ayant valeur d'examen final ? À l'inverse, comment des élèves encore en apprentissage pourraient-ils être prêts à se confronter aux épreuves qui leur sont imposées dès le mois de janvier de l'année de première ? Comment peut-on encore parler d'examen national alors que les sujets, les barèmes, les modalités de passation des examens et de correction seront décidés localement ?

À cet égard, l'organisation désastreuse des épreuves n'a fait qu'aggraver ce constat d'inégalité. Les sujets et les grilles d'évaluation ont été fournis aux enseignants tardivement. Les sujets et les corrigés circulent déjà sur internet. Dans certains lycées des épreuves se déroulent, faute de place (les autres cours ont lieu en même temps) dans de petites salles de cours, la promiscuité entretenant la déconcentration, et encourageant la fraude.

Le démantèlement du caractère national du baccalauréat s'inscrit plus généralement dans une réforme du lycée (« Réforme Blanquer ») qui dissimule sous des prétextes pédagogiques ses véritables intentions : économies budgétaires et abandon d'une formation de qualité pour le plus grand nombre (mathématiques exclues du tronc commun, lycées n'offrant pas toutes les spécialités, options menacées). La réforme débouche sur des suppressions de postes d'une ampleur inédite : 70 pour le second degré à l'échelle de l'académie de Nantes cette seule année, dont 12 pour le seul lycée Jean Perrin de Rezé.

Alors que Monsieur Blanquer affirme que les épreuves se déroulent le plus souvent sans problème particulier, on ne compte plus les lycées où elles n'ont pu se tenir que sous la contrainte et la menace, seules réponses apportées aux manifestations de mécontentement des lycéens ou des professeurs : présence policière autour des lycées, matraquages et gaz lacrymogènes utilisés contre des élèves devant les établissements, arrestations de lycéens, interdictions de composer aux élèves accusés d'être des fauteurs de troubles, pressions et menaces contre des enseignants... Comment peut-on accorder la moindre validité à un examen passé dans de telles conditions ? Les épreuves et leurs résultats devraient être frappés de nullité.

Nous, enseignants et personnels d'éducation du lycée Clémenceau de Nantes, directement engagés au quotidien dans la formation des élèves, n'avons eu de cesse d'alerter, depuis des semaines, notre hiérarchie et l'opinion publique sur les conséquences catastrophiques de cette réforme, tout en assurant nos missions malgré des conditions de travail particulièrement dégradées. Nous renvoyons au Ministre la responsabilité de ce chaos et demandons, avec nos organisations syndicales SNES-FSU et SNFOLC, l'annulation de cette session, l'abandon des E3C et le retour à des épreuves terminales, anonymes et nationales du baccalauréat.

Nantes, le 05 février 2020

Enseignement - Premier degré

Le SNUDI-FO réunit les collègues sur le terrain

Fin janvier, le SnuDI FO 44 a organisé plusieurs réunions d'information syndicale regroupant des collègues déjà mobilisés mais aussi de nouveaux collègues en recherche d'informations et quelques salariés, retraités non enseignants.



Elles se sont tenues à Saint-Herblain, à Rezé, à Saint Etienne de Montluc ou, pour la première fois, au Landreau où plus de trente collègues étaient présents. Ces réunions d'information syndicale ont été l'occasion de dénoncer les mensonges du gouvernement en mettant en évidence :

- qu'il n'y a pas de problème de financements des retraites ;
- que les conséquences pour tous les salariés seraient désastreuses (allongement de la durée de travail et baisse des pensions de l'ordre de moins 30 % !)
- que les « vœux » des fonds de pensions et des assurances privées sont en embuscade ...

Elles ont également permis de faire le lien avec toutes les autres contre-réformes qui visent l'école :

- notre pseudo revalorisation dans le cadre de PPCR ;
- la destruction programmée de nos Obligations Réglementaires de Service ;
- la disparition des CAPD et des CHSCT ;
- « l'embauche » de contractuels et d'étudiants en lieu et place de fonctionnaires...

En conclusion, l'ensemble des personnels présents étaient d'accord pour :

- continuer à se mobiliser, à organiser des réunions de secteurs ;
- communiquer en direction des parents salariés du privé qui n'ont pas encore tous pris conscience que la réforme des retraites les impactera tout autant que nous, fonctionnaires.

Laurent Bertotti
Secrétaire du SNUDI FO 44



FO Lycées et Collèges 60 congressistes réunis le 23 janvier

Soixante collègues de lycées, de collèges et de Canopé ont participé ce 23 janvier au congrès du SNFOLC 44, marqué par les interventions déterminées de dix-huit camarades. Le congrès a adopté à l'unanimité le rapport d'activité, le rapport de trésorerie, le bulletin

d'adhésion et l'alimentation de la caisse de grève du syndicat, ainsi qu'un relevé de décisions et une motion de soutien aux enseignants grévistes du lycée Jean Perrin, suite à l'annonce de 12 suppressions de postes (lire ci-dessous). Les instances du syndicat ont été élues à l'unanimité.



● Relevé de décision adopté à l'unanimité du Congrès

Judi 23 janvier, 60 congressistes de 26 collèges, 7 lycées et Canopé ont participé au congrès du SNFOLC 44. À l'issue des discussions, le congrès prend les décisions suivantes :

1. Il appelle à poursuivre la mobilisation contre le projet de loi sur les retraites :
 - ▶ En participant à la grève du 24 janvier (présentation du projet de loi au conseil des ministres),
 - ▶ En continuant d'organiser des réunions d'informations sur le contenu de la réforme (public/privé).
2. Dans une situation de dégradation constante des conditions de travail (Transformation de la Fonction publique, loi Blanquer, PPCR, réformes du lycée et du bac avec la question des E3C, les suppressions de postes, le manque de remplaçants...), le congrès décide :
 - ▶ D'organiser un plan de tenue d'heures d'informations syndicales au minimum dans les établissements représentés aujourd'hui d'ici le mois de juin,
 - ▶ D'appeler les collègues à faire

remonter de façon systématique les informations (par mail, SMS, appels...).

- ▶ De centraliser les revendications émanant des établissements pour les porter, si possible dans l'action commune, auprès des autorités compétentes (DASEN, recteur) avec la perspective d'un rassemblement.

3. Le congrès appelle au renforcement du syndicat par une campagne d'adhésion en s'appuyant sur ses adhérents (rapport de force interne en établissement).

4. En pleine période des E3C, le congrès estime que la présence d'un membre du bureau ou du conseil syndical est nécessaire pour apporter sur place le soutien du syndicat aux collègues mobilisés et en grève à l'occasion des épreuves.

5. Le congrès condamne l'escalade répressive que subit le mouvement revendicatif depuis des mois, ainsi que les propos du 1^{er} ministre menaçant d'un recours à la « force pour ramener l'ordre ».

● Motion de soutien

Une motion de soutien du congrès à l'adresse des collègues du lycée Jean Perrin en grève aujourd'hui portée par un membre du bureau et un membre du conseil syndical :

« L'Assemblée Générale des adhérents du SNFOLC de Loire-Atlantique, réunie aujourd'hui apporte son soutien aux collègues du lycée Jean Perrin qui ont cessé le travail ce matin face au refus de dialogue du chef d'établissement au sujet des 12 suppressions de postes prévues pour la rentrée 2020.

Par ailleurs ils réitèrent leur soutien aux collègues mobilisés à Jean Perrin, mais aussi dans tous les établissements du département, contre :

- ▶ la réforme du bac et les E3C,
- ▶ la loi de transformation de la Fonction Publique,
- ▶ la réforme des retraites.

Le 23/01/2020 »

SPASEEN-FO Les administratifs engagés dans le combat sur les retraites



L'Assemblée générale de reprise de cartes du SPASEEN FO 44 s'est tenue vendredi 24 janvier 2020.

Après le rapport du secrétaire et la discussion sur la situation générale, les syndiqués ont rejoint la manifestation interprofessionnelle.

Les débats se sont poursuivis après la manifestation et le déjeuner.

Parmi les dossiers importants discutés figure celui de la place du syndicat au moment des mutations des personnels.

La loi de transformation de la fonction publique, publiée en août 2019, et ses déclinaisons ont un fort impact sur la carrière des fonctionnaires.

À partir du mouvement 2020, les mutations ne seront ainsi plus gérées en commissions paritaires.

Lors de cette Assemblée générale, nous avons évoqué le rôle important qu'a joué et que joue encore le SPASEEN-FO au rectorat dans le cadre du combat contre le projet de réforme des retraites :

- ▶ Tous les matins, une AG se tient avec les personnels ;
- ▶ Une distribution de tracts se fait quasiment une fois par semaine devant l'entrée le matin pour appeler à la grève et aux manifestations programmées dans le cadre de l'intersyndicale départementale ;
- ▶ Une caisse de grève a été mise en place avec des relais syndiqués.

René Richard
Secrétaire départemental
du SPASEEN-FO 44

L'AG des cheminots s'est tenue le 7 février 2020

Ce vendredi 7 février, l'Assemblée générale du syndicat Cheminots de Nantes s'est tenue en présence de 24 camarades, actifs, retraités et invités.

Après une introduction de Gérard Le Mauff, un débat s'est instauré sur la situation et les conflits actuels.

Le constat est que l'on se doit de continuer à s'opposer à la réforme des retraites et à toutes les attaques qui réduisent les acquis sociaux des travailleurs. S'organiser, débattre, fédérer.

La SNCF continue ses réformes et réorganisations à marche forcée malgré des élus dans les instances et une majorité d'agents qui ne partagent pas la politique de

l'entreprise : éclatement en 5 sociétés anonymes, mise en place d'une convention collective à la place du statut existant, ouverture de lignes à la concurrence...

Notre Fédération, avec l'aide d'une adhérente de Poitiers, a monté une cellule juridique pour accompagner et défendre les salariés devant les tribunaux. Avec quelques victoires, nul n'est au-dessus des lois.

Le Secrétaire remercie L'UDFO 44 pour son soutien moral et financier.

Éric Théotec,
Secrétaire du syndicat FO
des Cheminots de Nantes

Chantiers de l'Atlantique FO a rappelé ses positions auprès des sénateurs

LA RENCONTRE avec la Commission des Affaires économiques du Sénat a eu lieu ce lundi 3 février, en présence de Madame la sénatrice et présidente de la Commission, Sophie Primas, et de Messieurs Yannick Vaugrenard, Bruno Retailleau et Joël Guerriau. Madame Christelle Morançais, présidente de la Région Pays de la Loire, était représentée par Monsieur Christophe Priou.

La CGT et la CFE-CGC ont rappelé qu'ils ne sont pas forcément opposés à la participation de Fincantieri et qu'il nous fallait un industriel comme actionnaire. Pour FO, nous avons rappelé que nous n'avons pas besoin d'un industriel, puisque les Chantiers de l'Atlantique disposent déjà d'un savoir faire industriel mondialement reconnu. Nous avons réaffirmé le

fait que l'entreprise a besoin d'un actionnaire fort, permettant de la soutenir auprès des banques pour les montages financiers et les garanties bancaires nécessaires à l'obtention de nos commandes. Et surtout que pour toutes les raisons déjà expliquées nous ne voulions et n'avions pas besoin de Fincantieri.

Nous avons également dénoncé la volte-face de Monsieur Bruno Le Maire, ministre de l'économie, qui jusqu'à l'obtention de nos dernières commandes il y a deux semaines, considérait inévitable le rachat des chantiers par Fincantieri.

Les sénateurs présents ont reconnu que l'approche avec Fincantieri ne devait pas se faire, que ça ne serait pas la solution. Ils considèrent que trop de zones d'ombre subsistent dans l'accord existant entre les Italiens et les Chinois. Pour les uns et les autres, la seule solution, c'est que l'état soit l'actionnaire majoritaire, directement ou par le biais des collectivités locales.

Les membres de la Commission



ne veulent pas, comme nous, d'un nouveau scénario GE - Alstom Énergie. Nous leur avons rappelé le désastre industriel et social des Hauts Fourneaux de Florange et d'Arcelor Mittal.

Enfin, la Commission considère que bon nombre de Français ne comprendraient pas que l'on se débarrasse, pour seulement 80 millions d'euros, d'une entreprise qui a un plan de charge de dix ans et qui emploie 3 200 salariés en direct.

Nathalie Durand-Prinborgne,
Secrétaire de la section FO
des Chantiers de l'Atlantique

Assurances Développer le syndicat FO



Plus d'une vingtaine de camarades se sont réunis le 7 février pour tenir l'Assemblée Générale annuelle du syndicat départemental de l'Assurance de Loire Atlantique.

Le bilan de l'année 2019 a fait état de la charge de travail importante provoquée par la mise en place des CSE. En effet, la plupart des entreprises du secteur ont attendu le dernier moment pour mettre en place les nouvelles instances «Macron» nécessitant un surplus de travail militant.

Les résultats de ces élections sont divers, avec de très bonnes nouvelles pour le Groupe MACIF qui a retrouvé la représentativité et la section CBP qui a maintenu sa très bonne position. Au sein de COVEA, les camarades ont malheureusement été impactés par

les restructurations et le redécoupage des Établissements entraînant leur perte de représentativité.

Bien évidemment, la fin de l'année a été marquée par la bataille contre la retraite à points. Pour 2020, l'unanimité de l'Assemblée générale a décidé de continuer le combat pour le maintien de régimes de retraites actuels, ainsi que de relancer le développement du syndicat. Un nouveau bureau a été élu.

Mathieu Cornillaud
Secrétaire du syndicat
des Assurances FO 44

L'apprentissage, Outil idéologique du gouvernement

● Contribution d'Olivier Rosier,
Secrétaire académique du SNETAA-FO (syndicat FO des professeurs des lycées professionnels)

DEPUIS la révolution industrielle et l'apparition du monde ouvrier, une question importante se pose : la formation professionnelle doit-elle servir à une simple adaptation à un poste de travail ou, au-delà de cette simple employabilité, doit-elle également conduire à l'épanouissement de l'individu dans son environnement professionnel ? Le gouvernement actuel apporte sa réponse...



60 militants se sont réunis à Mésanger (44) le 30 janvier dernier, lors du conseil académique du SNETAA FO

DEPUIS le premier janvier 2020, la loi « choisir son avenir professionnel » de Madame Pénicaud entre en vigueur pour sa partie formation professionnelle. Cette loi se décline dans l'Éducation nationale par la « réforme des lycées professionnels » de monsieur Blanquer. Il s'agit d'une loi profondément libérale, totalement inspirée des conceptions patronales, qui «révolutionne» profondément toutes les règles. Passons sur les aspects financiers, certes intéressants mais complexes et fastidieux. Une seule chose à retenir, les régions perdent la main au profit d'une nouvelle structure, émanation des branches professionnelles donc fortement influencée par les organisations patronales, « France compétences ». Intéressons-nous à la philosophie des nouveaux textes.

● L'employabilité au détriment de l'émancipation

La loi rapproche considérablement les règles et statuts des apprentis et des apprenants adultes en formation. Ainsi, une personne peut être sous contrat d'apprentissage jusqu'à 30 ans aujourd'hui contre 26 ans hier. L'apprentissage est donc « infiltré » par un certain nombre d'adultes et il devient légitime de s'interroger sur les motivations d'une telle décision. Depuis longtemps, il a été considéré que la formation initiale devait primer

sur la formation continue : une solide formation de base devait permettre à un jeune de trouver plus facilement un emploi voire d'en retrouver un en cas de licenciement. Cette approche est balayée : ce qui compte est de former un jeune à une tâche effectuée à un moment précis dans une usine, puis, en cas d'évolution du métier, de renvoyer le jeune (devenu moins jeune) en formation sur une nouvelle tâche utile à l'entreprise. Clairement,

l'approche est l'employabilité immédiate du jeune. La formation doit permettre aux entreprises de disposer des ressources humaines nécessaires à son fonctionnement et de bénéficier de la flexibilité nécessaire pour y parvenir. Dans ce cadre effectivement, rien ne sert d'avoir un jeune qui connaisse quelques auteurs classiques ou les normes environnementales, qui de toutes façons représentent un coût à respecter.

« Partout, dans les Centres de formation, les lycées et les lycées professionnels les militants et les adhérents de la CGT-FO résistent et se battent. »

● « Blocs de compétences » et compte personnel de formation : la volonté politique de détruire les diplômes nationaux

Cette volonté de centrer la formation sur l'employabilité immédiate se retrouve dans toutes les réformes de l'éducation nationale. Qu'il s'agisse de la réforme du lycée ou du lycée professionnel, un point commun terrible apparaît : la baisse des volumes horaires disciplinaires. La dimension culturelle, indispensable à l'épanouissement de n'importe quel individu est mise à mal. Néanmoins, ceux qui portent ces réformes archaïques qui nous replongent à la période de l'entre-deux guerres, ne mettent pas leurs enfants dans les établissements publics et, pour assurer

l'avenir, envoient leur progéniture dans les plus belles écoles suisses ou anglo-saxonnes. Mais les choses vont encore plus loin et contiennent des dangers encore plus grands. Puisque l'employabilité est la seule dimension retenue, à quoi servent les diplômes pour la masse ouvrière ? Pour le patronat et depuis la fin du XIX^{ème} siècle, à rien. Dès lors, le Ministère de l'éducation nationale casse le baccalauréat, et découpe les diplômes de la voie professionnelle en « blocs de compétences ». Déjà, dans les lycées professionnels, les inspecteurs chantent qu'il n'est pas nécessaire

qu'un jeune obtienne son diplôme, quelques blocs de compétences suffisent. Déjà les entreprises se voient autorisées non seulement à créer leur centre de formation maison mais aussi à délivrer leurs diplômes maison : les CQP, certificats de capacités professionnelles. De toute façon, seuls quelques blocs suffisent pour l'employabilité. En cas de besoin, on enverra le jeune ou l'adulte en formation en acquérir d'autres... Le tout en sachant, que ce sera le salarié qui paiera sa « remise » à niveau via son compte personnel de formation.

● Diplômes nationaux, Code du travail : même combat

Bien sûr, autre intérêt de la disparition des diplômes, la mise à mal du code du travail sur les rémunérations et ce n'est pas un petit enjeu pour certains dirigeants d'entreprises opposés comme leurs aînés à la notion même de salaire minimum et qui, au nom des coûts de production, ralentissent quand les salariés parlent d'augmentation de salaire.

La politique de formation professionnelle est donc très idéologique, de conception très libérale et indéniablement méprisante pour les petits que nous sommes. Partout, dans les Centres de formation, les lycées et les lycées professionnels les militants et les adhérents de la CGT-FO résistent et se battent. Ils continueront car l'ambition d'un formateur ou d'un

enseignant reste et restera toujours d'apporter aux apprenants les outils nécessaires à son émancipation des simples contraintes matérialistes.

L'OS a lu

LE DERNIER rapport de l'ONU estime que 10,8% de la population mondiale est affectée, soit 821 millions de personnes dans le monde, en hausse constante depuis 2015.

Pour la seule année 2018, ce sont 10 millions de personnes supplémentaires qui ont été touchées.

Le journaliste argentin Martin Caparros a comptabilisé 9,1 millions de morts pour l'année 2015, soit 25 000 par jour.

3,1 millions d'enfants de moins de cinq ans en meurent chaque année, un toutes les six secondes.

Jacques Diouf, le directeur général de la FAO (Food and Agriculture Organisation), qui dépend de l'ONU, l'a qualifié de « plus grand scandale au monde ».

Vous en entendez parler, vous ?

Pourtant, le « virus » dont il est question n'est ni nouveau, ni particulièrement chinois. C'est sans doute pour cela qu'il ne fait l'objet que d'éphémères et discrets commentaires compassés lors de chaque publication annuelle de l'ONU.

Car les causes de ces millions de victimes de sous-alimentation et de malnutrition sont parfaitement identifiées, et depuis belle lurette.

Le rapporteur onusien du millésime 2012 relevait déjà que « le monde possède les connaissances et les moyens d'éliminer toutes les formes d'insécurité alimentaire et la malnutrition ».

Mais on n'est pas pressé d'y remédier. La main d'œuvre bon marché, c'est quand même le carburant de la machine à cash. Et on ne tue pas la poule aux œufs d'or...

Un réservoir quasi infini de salariés sans aucune protection sociale, ni de santé, ni de congé, ni de chômage, ni de retraite, évidemment sans droit syndical, que l'on fait bosser dix heures par jour pour trois ronds, difficile de trouver plus « compétitif ».

En trichant un peu, on fait même bosser les gosses, comme en Europe... mais au XIX^{ème} siècle.

Ah ! C'était l'bon temps... Ça n'est pas pour la beauté des paysages que les entreprises occidentales ont fermé leurs usines pour s'installer au Bangladesh, à Madagascar...

Logiquement, ça crée du chômage chez nous... depuis trente ans. Et pour lutter contre le « fléau » du chômage, on s'attaque... aux chômeurs.

Trop chers, trop de droits. Il faut initier des « politiques dynamiques de l'emploi » qui les « incitent » à accepter n'importe quel petit boulot en leur coupant les vivres.

C'est dans le même esprit qu'ont été imposées les ordonnances travail (vous vous rappelez, le Code du Travail « obèse » avec ses

Louisa Hanoune libérée !

LE POINT», 11/02/20

« Après vingt heures de procès, la secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), Louisa Hanoune, a finalement été libérée par le tribunal militaire de Blida (sud d'Alger) après neuf mois et un jour d'emprisonnement. Les traits tirés, mais la voix claire et assurée, entourée par des dizaines de journalistes à la sortie du tribunal au soir du lundi 10 février, Louisa Hanoune, 66 ans, a tenu à remercier les nombreux soutiens, en Algérie et à l'étranger, qui ont milité pour sa libération : « Tout le monde savait que je suis une militante politique incapable de commettre des crimes contre mon pays. »



La libération de la camarade Louisa Hanoune est une belle victoire pour les organisations et militants ouvriers de 101 pays, signataires d'appels pour sa libération immédiate, parmi lesquels celui du Comité de soutien de Loire-Atlantique, dont les Unions

départementales FO, CGT, FSU et Solidaires sont signataires. Laissons pour conclure la parole à Louisa Hanoune qui a rappelé, à sa sortie de prison, que « la joie de retrouver la liberté ne serait totale qu'après la libération de tous les détenus politiques et d'opinion. »

Du mou dans la cordée

No limit !



MARIANNE», du 7 août

« Si les français ont la réputation d'être très pudiques sur les questions d'argent, c'est moins le cas des entreprises du CAC40, qui distribuent à tout-va à leurs actionnaires.

En 2019, elles leur ont attribué plus de 60 milliards d'euros de liquidités, dépassant le

niveau record de 2007, dont 49,2 milliards sous formes de dividendes et 11 milliards de rachat d'actions.

Les champions toutes catégories sont Total, Vivendi, Sanofi, BNP Paribas ou LVMH.

Ce n'est, du reste, pas une surprise : les profits attendus par les analystes pour 2019 sont supérieurs à ceux de 2018.

Or, l'année passée, le CAC40 a dégagé 88,5 milliards d'euros de profits pour 53,6 milliards d'euros distribués aux actionnaires.

La France est en fait devenue, depuis la crise financière de 2008, une terre très fertile pour eux.

D'après l'ONG « Oxfam », « aucun autre pays au monde - pas même les États-Unis ou le Royaume-Uni - ne voit ses plus grandes entreprises reverser une part aussi importante de ses bénéfices à ses actionnaires ».

Plus globalement, ce sont en moyenne 67,4% des profits des sociétés françaises qui seraient distribués en dividendes, contre 27,3% pour le réinvestissement dans l'entreprise et seulement 5,3% pour les salariés sous formes de primes.

L'actionariat no limit ! »

Trottinette

LE CANARD Enchaîné», 05/02/20

« Si Didier Raoult, professeur de microbiologie à la faculté de Marseille, énumère dans « Les Échos » (03/02) quelques épidémies mondiales récentes, ce n'est pas pour affoler les populations. Au contraire. Recensant les crises de la vache folle (à partir de 1986, au Royaume-Uni), du Sras (2002-2003), de deux gripes aviaries (H5N1 en 2004, puis H7N9 en 2013), sans oublier le chikungunya (2005 à La Réunion), Ebola (2013 en Afrique de l'Ouest), Zika (2016 au Brésil), le spécialiste des virus appelle au calme : « Pour l'ensemble de ces alertes mondiales, la vache folle exceptée, on a recensé, en France métropolitaine, moins de morts que le nombre de décès dus en une année à l'usage



de la trottinette (cinq morts) ». L'expert rappelle par ailleurs que « la grippe tue entre 5 000 et 10 000 personnes par an en France ».

Pour autant, Didier Raoult ne triomphe pas : Il est possible

que la crise de nerf provoquée par le nouveau coronavirus se révèle finalement justifiée (...). Il ne faut pas insulter l'avenir en tentant de le prédire. »

L'OS a lu

1400 pages, « incompréhensible », obsolète, inadapté au « monde nouveau » ?), et bien sûr le projet de réforme des retraites avant celui de la Sécurité sociale, prochaine étape macronienne.

Sans oublier l'auto-entrepreneuriat, forme « moderne » du contrat de louage du XIX^{ème} siècle.

Le rapport 2019 de la FAO liste les causes de l'augmentation du nombre de victimes de la faim. À noter que le rapporteur devant les Nations Unies a précisé à la tribune : « Je n'ai jamais vu ça et pourtant je suis ces dossiers depuis longtemps ».

Les causes, donc : il y a les guerres, bien sûr, et leurs cortèges de familles en fuite et de villes dévastées.

Mais ce que pointe surtout la FAO, c'est « la hausse du chômage, la pénurie d'emplois stables et les inégalités de revenus ».

Précision supplémentaire, l'ONU note que la pandémie gagne du terrain en Amérique du Nord et en Europe.

Effectivement, en France, pour la seule année 2018, 400 000 personnes supplémentaires sont tombées sous le seuil de pauvreté. (Pour les

marqueurs qui n'auraient pas encore fait le lien, être sous le seuil de pauvreté c'est vivre dans l'insécurité alimentaire et la malnutrition, sans parler de l'accès aux soins et au logement. Même en Macronie, les frigos ne se remplissent pas avec une application sur smartphone...)

Chômeurs en fin de droits ou pas, étudiants, précaires de tout secteur, travailleurs pauvres, retraités au minimum vieillesse, des pans entiers de la population glissent d'année en année vers la grande pauvreté.

Mais la France n'est pas le Bangladesh et les 1^{ers} de cordée sont à deux doigts de dévisser.

Après plus de deux mois de grève, le conflit sur les retraites est loin d'être terminé et les revendications secteur par secteur viennent s'y ajouter sans qu'aucun départ de feu ne soit maîtrisé, pas plus à l'hôpital que dans les établissements scolaires ou la justice.

Même le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire a émis un avis négatif cinglant sur le projet de loi sur les retraites.

Avec les tripatouillages de Castaner pour que la déculottée des marcheurs aux municipales ne soit pas trop visible, l'« erreur collective » des députés godillots à propos du congé pour deuil d'enfant, la boulette de Belloubet sur le « blasphème », sans oublier les gifles répétées du Conseil d'État sur le projet de loi sur les retraites, sur les promesses de Blanquer et sur le découpage Castaner, ça fait beaucoup et ça commence à sentir le goudron et les plumes !